

On a souvent parlé d'évacuation. Quelle est notre politique à cet égard? Le gouvernement a fait une déclaration de principe qui a été communiquée aux premiers ministres des provinces en novembre 1959. Essentiellement, il est recommandé que l'évacuation des régions qui peuvent devenir des cibles soit laissée à la décision des particuliers. Cependant, on doit établir des programmes de circulation propres à faciliter l'évacuation là où elle se produirait vraisemblablement.

Il a déjà été question de l'aide à la construction d'abris prévue par la loi nationale sur l'habitation. Certains prétendent que l'abri ne protège pas. Cet abri contre les retombées a été conçu par un groupe de fonctionnaires, y compris des scientifiques du Conseil de recherches pour la défense et du Conseil national de recherches. C'est un fait scientifique avéré qu'une masse de matières denses comme de la terre et du béton peut réduire l'intensité des rayons radioactifs.

On a aussi demandé qui serait responsable de la mise à exécution du programme d'organisation civile en cas de situation critique. Cette responsabilité incombe au premier ministre et aux trois ministères du gouvernement fédéral dont j'ai déjà fait mention.

Les dépenses consacrées à la défense passive ont beaucoup augmenté. En 1959-1960, le montant global atteignait \$10,028,345, et en 1960-1961, il se chiffrait par \$36,824,500.

J'estime que cela donne une idée générale de la situation et met le compte rendu à jour, complétant les explications que j'ai fournies l'an dernier.

Je tiens à souligner que les mesures qui sont prises ne signifient pas que nous croyons à l'imminence de la guerre, mais le peuple canadien, comme tout pays du monde libre, ne ferait pas preuve de sagesse s'il ne s'entourait pas de ces précautions qui peuvent être prises dès maintenant. Nous souhaitons tous que le Canada et ses associés du monde libre n'aient jamais l'occasion de mettre ces programmes de sauvegarde à exécution. Le monde libre prie pour le maintien de la paix, et nous forçons ceux qui, à l'occasion, répandent leurs menaces et leurs intimidations, à comprendre que, quel que soit le nombre de survivants qu'elle épargnerait, une guerre nucléaire, dût-elle ne pas anéantir la civilisation, plongerait celle-ci dans le chaos pendant des générations.

Le chef de l'opposition a posé aujourd'hui une question sur la Commission du désarmement qui tiendra une réunion mardi prochain. Comme je touche à la fin de mes observations sur ces prévisions, j'exprime le fervent espoir de tous les députés de cette Chambre et du peuple canadien que ceux qui aujourd'hui profèrent des menaces en

formulant des déclarations terrifiantes se rendent compte que de telles menaces contre-carrent le désarmement sans lequel le genre humain court à l'heure présente un plus grave danger que jamais dans l'histoire de sa marche vers des jours meilleurs.

On n'aime pas à exposer au Parlement une situation qui, au vingtième siècle, comporte des préparatifs pour notre survivance. Ce que nous faisons, ce que nous avons fait, ne constitue pas une attitude de défaitisme, de défaitisme par rapport à la situation internationale, mais représente plutôt l'adoption de ces mesures qu'il incombe de prendre à ceux qui cherchent à s'acquitter des responsabilités du gouvernement.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, pour employer l'expression même du premier ministre, c'est une question terrible et effrayante à discuter en tout temps, mais c'en est une qu'il faut étudier et envisager. Si nous nous acquittons de cette tâche au Parlement, cela ne veut pas dire que nous pensons que nous agirions en fonction de la guerre plutôt que de la paix. Mais cela veut dire que nous sommes obligés de prendre des mesures pour assurer la survivance de quelques-uns si la folie de l'homme le conduit dans l'abîme de la destruction nucléaire. D'aucuns nient cette obligation; un grand nombre de gens, et je suis de ceux-là, trouvent qu'il est difficile de déterminer jusqu'où doit aller cette obligation.

J'aborde ce sujet,—et j'ai l'intention de ne dire que quelques mots, monsieur le président,—de deux points de vue, du point de vue de la ligne de conduite et du point de vue de l'organisation. Le premier point de vue, celui de la ligne de conduite, presque du point de vue de la philosophie, influe sur cette question de savoir quelle est notre obligation dans cette situation. Je le répète, certains prétendent que nous ne devrions et que nous ne pouvons rien faire; que s'il y a des attaques nucléaires il est inutile de tenter de faire quoi que ce soit parce que ce serait la fin de tout et que nous recevrons tous ce que nous méritons; que nous avons perdu notre droit à la survivance en permettant ce genre de chose et que, par conséquent, nous n'y pouvons rien et que nous ne devrions pas permettre que des efforts tentés en vue de la survivance nuisent à l'effort suprême de maintenir la paix, qui est la seule façon de survivre. Si toutefois nous ne pouvons sauvegarder la paix, d'aucuns prétendent,—et je ne suis pas parmi eux,—que nous devrions orienter notre politique de défense et notre politique extérieure de façon à ce qu'elle nous donne la meilleure garantie possible d'éviter au moins d'entrer en guerre. Je ne puis l'accepter, parce que j'ai confiance en